

**Bureau DPE5**

Gestion des instituteurs et  
Professeurs des écoles du  
département de Vienne

Affaire suivie par :  
Emmanuelle BOUYAT  
Cheffe de bureau

Alice PIELBERG  
Adjointe à la cheffe de bureau  
Référente mouvement  
Gestion collective  
Tél : 05 16 52 63 01

Mél : [mouvementdpe5@ac-poitiers.fr](mailto:mouvementdpe5@ac-poitiers.fr)

22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86002 Poitiers Cedex

Poitiers, le 12 mars 2024

Le directeur des services départementaux de  
l'Education nationale de la Vienne

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles et  
instituteurs du 1<sup>er</sup> degré public de l'académie de Poitiers  
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs  
de l'Education nationale (pour information)

**Objet : Mouvement départemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de la Vienne –  
Rentrée scolaire 2024**

Vous trouverez ci-après les règles relatives au mouvement intra-départemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de la Vienne pour la rentrée 2024 selon le calendrier figurant en annexe 1.

- Ouverture du serveur SIAM: **du jeudi 4 avril 2024 au mercredi 17 avril 2024**

Le mouvement doit permettre la couverture la plus complète des besoins devant élèves par des personnels qualifiés, y compris sur des postes isolés géographiquement ou à conditions particulières d'exercice. Le mouvement vise aussi la stabilisation des équipes pédagogiques.

L'utilisation du barème départemental permet le classement des demandes, et constitue un outil de préparation aux opérations de gestion.

Nouveautés 2024:

- La possibilité de transmettre une demande tardive sous conditions jusqu'au lundi 13 mai 2024.(cf.annexe 2);
- Pour les participants obligatoires, le nombre minimum de voeux larges est fixé à 3 (cf annexe 2)
- Le bouton de réinscription de droit sur la liste d'aptitude de direction d'école est automatiquement affiché pour les candidats qui remplissent les conditions (cf. annexe 4).

Tous les éléments sont détaillés dans les fiches thématiques et annexes ci-jointes (cf sommaire).

La correspondance électronique avec la cellule mouvement du bureau DPE 5 est à privilégier et exclusivement à l'adresse [mouvementdpe5@ac-poitiers.fr](mailto:mouvementdpe5@ac-poitiers.fr).

En cas de besoin, une ligne dédiée restera ouverte pendant les opérations de mobilité aux numéros figurant en annexe 2.

Le bureau DPE5 se tient à votre disposition pour tout complément d'information

Fabrice BARTHELEMY